

## VERSAILLES

### Sommaire :

Page1 : Edito

Page 2 : Quelques conseils  
pour la rentrée

Page 3 : Quelle aide pour  
vos cours ?

Page 4 : A quoi sert le  
SNES ?

Page 5 : Mentions  
complémentaires

Page 6 : Bulletin d'adhésion

### **SNES Versailles - Secteur formation des maîtres :**

**Carole CONDAT  
Cédric BOULARD**

### Permanences :

#### au Snes

13 bis, rue Beccaria  
75589 Paris cedex 12  
Tél : 01 44 75 13 84  
Fax : 01 44 75 13 81  
e-mail : s3ver@snes.edu  
site internet :  
www.versailles.snes.edu.

#### et dans les Centres

**IUFM :** nos jours de  
permanence vont  
dépendre aussi de nos  
emplois du temps dans  
nos établissements.  
Tenez-vous informés via  
les panneaux d'affichage.

### **Bienvenue dans « le plus beau métier du monde » !**

Professeurs débutants, quelle bonne nouvelle ! Vous vous apprêtez à exercer, pour au moins 42 ans, « le plus beau métier du monde », « un métier qui rend les gens heureux » !! Si, si, c'est le Ministre de Robien qui l'a dit, le nouveau « manager pédagogique » de l'Education nationale. Et il va même vous envoyer une lettre pour vous le confirmer.

Mais attention, être aussi rayonnant et charismatique que l'*Instit* ça demande quelques sacrifices...

Des sacrifices, les enseignants en font depuis plusieurs années et cette nouvelle rentrée ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices avec l'application des aspects les plus négatifs de la loi Fillon, pourtant massivement rejetée pas la profession : ambition au rabais pour les élèves, renforcement de la ségrégation sociale, graves remises en cause de notre métier avec l'introduction de la bivalence au concours (voir notre article en p.5) et des remplacements imposés...

Il faudrait aussi avoir le sens du sacrifice pour accepter les conditions de rentrée : plus de 7.000 postes d'enseignants sont retirés du terrain. La légère baisse démographique de la population scolaire ne justifie pas ce chiffre et ce sont les élèves qui vont être pénalisés avec de lourds effectifs par classe, la suppression des TPE en Terminale et moins de dédoublements.

Quant au futur recrutement de 40.000 « emplois vie scolaire », il remplace à peine la disparition des surveillants et des aides-éducateurs (emplois jeunes de l'Education Nationale).

Malgré ce tableau préoccupant, il n'a pas complétement tort notre « manager pédagogique ». Devenir enseignant c'est se lancer dans une formidable aventure jalonnée de moments d'exaltations surtout lorsqu'ils sont partagés. Les enseignants qui militent au SNES sont, tous les jours, dans l'exercice de leur métier et par leurs actions auprès des collègues, plongés au cœur de cette aventure. C'est la raison pour laquelle nous sommes à vos côtés en ce jour de rentrée pour vous informer et vous accompagner. Nous mettons à votre disposition deux brochures indispensables : le *Mémo stagiaire IUFM* et l'*Agenda du Stagiaire*.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer tout au long de l'année dans les centres, à l'occasion des réunions syndicales ou dans votre établissement. Découvrez aussi notre nouveau site, [www.lemetierdenseigner.com](http://www.lemetierdenseigner.com), un lieu d'échanges inédit où tous ceux qui « font l'école » parlent de leur métier.

Le SNES est fortement implanté dans les IUFM. Les questions liées au recrutement et à la formation sont au centre de nos réflexions. Nous avons besoin de vous pour construire un projet plus ambitieux pour notre métier ! Bonne rentrée et bienvenue au SNES !

# Quelques conseils pour la rentrée dans votre établissement

- Cette année la prérentrée a lieu le jeudi 1er septembre.

C'est le moment de découvrir les lieux et de faire connaissance avec les différents personnels, car chacun sera beaucoup moins disponible au cours des jours suivants. Il vous faut ensuite accomplir un certain nombre de démarches importantes.

## **Signez votre procès-verbal d'installation**

Au secrétariat de l'établissement dès la prérentrée, afin d'accélérer le paiement du mois de septembre. Si votre P.V n'est pas encore arrivé dans l'établissement, il faut demander au chef d'établissement de faire rédiger un PV d'installation à la main et l'envoyer sur le champ. Il doit mentionner la quotité de service à effectuer, qui doit obligatoirement être comprise entre 4 et 6 heures pour les certifiés et les agrégés.

## **Votre emploi du temps**

Vous devez d'abord vous assurer qu'il libère bien les deux jours de formation à l'IUFM (mardi-jeudi ou mercredi-vendredi). Mais vous pouvez aussi demander des modifications (limitées) en négociant avec l'administration ou/et par arrangement avec des collègues, surtout si vous pouvez faire valoir des contraintes familiales ou universitaires.

Il n'est pas acceptable que certains stagiaires se trouvent avec des emplois du temps éclatés sur plus de trois demi-journées ou avec des trous de plusieurs heures entre deux cours. De la même manière, il faut refuser un emploi du temps « incohérent » : par exemple, enseignement d'une seule des deux disciplines dans 4/5 classes en histoire-géographie ou en physique-chimie. Quoi qu'on vous dise, il faut savoir que vous ne pouvez pas, statutairement, percevoir des heures supplémentaires. Si vous en faites, elles ne vous seront pas payées ! En cas de pressions, contactez nous immédiatement.

## **Faites-vous faire une carte professionnelle**

Avec une photographie d'identité, elle vous permettra de prouver que vous êtes enseignant (notamment pour obtenir des spécimens auprès des éditeurs, entrer gratuitement dans les musées nationaux...). Pour obtenir des manuels gratuits auprès des éditeurs, il faut souvent aussi fournir une attestation de l'établissement mentionnant les niveaux enseignés et les manuels utilisés. Vous pouvez l'obtenir au CDI ou au secrétariat. Pensez-y.

## **Rencontrez votre conseiller pédagogique-tuteur**

Il assistera à certains de vos cours et vous irez dans sa classe l'observer.

C'est un interlocuteur privilégié, c'est pourquoi il est très important qu'il soit dans le même établissement que vous et qu'il soit volontaire pour cette fonction.

Pour faire un vrai travail en commun, le Snes demande que les tuteurs disposent d'une décharge équivalant au volume du stage en responsabilité.

## **Le Conseil d'enseignement**

Il réunit tous les professeurs d'une même discipline. C'est l'occasion de vous informer sur les manuels que vous allez utiliser avec vos élèves, le matériel et les documents disponibles, sur l'existence ou non d'un travail d'équipe. C'est aussi le moment pour rencontrer les collègues de votre discipline et voir avec eux s'ils peuvent vous fournir les premiers conseils, des progressions, des évaluations, etc...

## **Le CDI**

N'oubliez pas de le visiter. Cela permet de rencontrer le/la documentaliste, de prendre connaissance des fonds et de récupérer (au moins provisoirement) des manuels.

## **La vie scolaire**

Le(s) CPE (Conseiller principal d'éducation) et les surveillants pourront vous signaler les principaux points du règlement intérieur propre à l'établissement qui fixe les règles de vie, les sanctions, les modalités de contrôle des absences et retards des élèves. C'est souvent aussi auprès d'eux que vous pourrez obtenir le plan des salles.

## **L'intendance**

On vous y fournira les clés qui vous sont nécessaires. Si vous désirez déjeuner dans l'établissement, profitez de votre séjour à l'intendance pour vous renseigner dès ce moment sur les formalités car, le plus souvent, il faut avoir payé AVANT de pouvoir accéder au réfectoire.

Conservez vos titres de transport et renseignez-vous auprès du secrétariat de votre établissement et de votre centre IUFM pour les modalités de remboursement

## Quelle aide pour préparer vos premiers cours ?

- ↪ Le Snes met à votre disposition **ADAPT-Editions**, animées par des professeurs de terrain qui publient des ouvrages et testent des cédéroms. Sur le site d'ADAPT, vous pouvez aussi trouver une passerelle vers plus de 200 sites pédagogiques de collègues, dans toutes les disciplines. On y trouve des progressions, des évaluations, des TP, des cours, des références bibliographiques, des aides à la mise en œuvre des programmes, etc... <http://www.adapt.snes.edu>
- ↪ **librairie du CNDP** : 13 rue du Four 75006 Paris, métro Mabillon tél : 01 46 34 54 80 <http://www.cndp.fr>
- ↪ **Librairie du CRDP** : 584 rue Fourny ZI – BP 326 – 78533 Buc Cedex tél : 01 39 45 78 00 <http://www.ac-versailles.fr/crdp>

### Les Editeurs :

- ★ Bordas et Nathan : 103, Bd Saint Michel - 75006 Paris - RER B Luxembourg - 01 45 87 50 02
- ★ Hachette 8, rue Hautefeuille - 75006 Paris - Métro Cluny - 01 44 41 98 99
- ★ Belin 8, rue Ferou - 75006 Paris - 01 55 42 84 00
- ★ Hatier : 59, bd Raspail 75006 Paris - Métro Rennes - 01 49 54 49 54
- ★ Didier : 13, rue de l'Odéon 75006 Paris - Métro Odéon – 01 44 41 31 31
- ★ Magnard et Vuibert : 22 bis, passage Dauphine, 75006 Paris - Métro Odéon
- ★ Bréal : 34, rue Serpente – 75006 Paris – Métro Cluny - 01 46 33 51 13

Enfin, si vous voulez participer à la réflexion collective du Snes sur nos disciplines, les programmes, les contenus, nos pratiques professionnelles et l'évolution de nos métiers, allez voir « **l'observatoire des programmes** » : <http://www.snes.edu/observ/index.html>

## Comment avez-vous été affecté sur votre lieu de stage ?

Vous êtes affecté dans un établissement sur un bloc-horaire de 4 à 6 heures pour y effectuer votre stage en responsabilité. Votre tuteur doit aussi y exercer.

Votre affectation est réalisée par l'IUFM et le Rectorat, à partir des vœux départementaux que vous avez normalement pu formuler en juillet-août, ce qui est un progrès par rapport à la situation antérieure (pas de vœux). Le barème est lié au rang de classement, au lieu

de résidence et aux conditions familiales (en cas d'égalité, les stagiaires sont départagés par leur date de naissance).

Vous pouvez être amené à enseigner en ZEP ou dans des classes technologiques en lycée.

Les stagiaires ne sont pas encore affectés en établissement dans le cadre d'une commission paritaire comme nous le demandons depuis plusieurs années.

Vous partagerez votre temps entre votre établissement et votre centre de formation. Votre rattachement à un centre est fait par l'IUFM suivant les places disponibles et les disciplines enseignées. L'IUFM acceptera les permutations entre deux stagiaires d'une même discipline.

Ce n'est qu'un premier pas et il reste encore beaucoup à faire pour une affectation équitable et transparente.

## Qui est qui ?

Tout au long de l'année, vous aurez à faire à différents interlocuteurs qui interviendront tous à un moment ou à un autre dans votre évaluation. Autant savoir à qui on a à faire...

**-Les formateurs à l'IUFM :** ce sont des professeurs, certifiés ou agrégés, bénéficiant d'une décharge de service, complète ou partielle, pour assurer une formation à l'IUFM. Ce sont eux également qui « visitent » les stagiaires certifiés dans leur classe. A l'issue de cette visite, ils rédigent un rapport d'évaluation.

**-Le Conseiller Pédagogique :** au sein de votre établissement, un collègue de votre discipline, en exercice, est à vos côtés pour vous accueillir et vous conseiller tout au long de l'année. Il assistera à certains de vos cours et vous accueillera dans ses classes. N'hésitez pas à le solliciter : il est payé pour ça. Il établira lui aussi un rapport sur votre pratique.

**-Le directeur de l'IUFM :** il est votre supérieur hiérarchique. Tout courrier administratif doit passer par lui (comme par exemple la demande de congés pour formation syndicale). Pensez à en informer votre chef d'Etablissement si cela affecte votre emploi du temps.

**-Le chef d'Etablissement :** il gère l'ensemble des personnels affectés dans son établissement. A ce titre, c'est lui qui établit votre emploi du temps. Tous les ans, il attribue aux professeurs (stagiaires compris), une note qui porte exclusivement sur l'aspect administratif de votre métier (ponctualité, assiduité...). Il n'est pas compétent pour juger votre pratique pédagogique : c'est le rôle des **Inspecteurs Pédagogiques Régionaux** (IPR).

# A quoi sert le SNES ?

Le Snes est le Syndicat des Enseignements de Second Degré. Pourquoi des Enseignements et non pas des Enseignants ? Parce qu'au-delà de la défense des intérêts professionnels, individuel et collectifs, moraux et matériels de ses adhérents, nous nous préoccupons de la défense des enseignements.

Le SNES n'est pas un syndicat corporatiste mais bel et bien un lieu de rencontres et d'échanges. Pour nous, il ne s'agit pas simplement de défendre des postes ou des primes mais également de défendre et de promouvoir une certaine vision de l'éducation, une éducation de la réussite pour tous.

## Pourquoi se syndiquer ?

Quand on débute dans le métier, on a souvent envie de changer le système éducatif. Malgré le dynamisme et la bonne volonté, comment y parvenir seul ?

Le SNES vous permet de vous informer de vos droits, des différents aspects de votre carrière, défend les intérêts de la profession, vous permet de rencontrer d'autres personnes venues d'autres établissements mais surtout d'agir ensemble, par des prises de décisions collectives et démocratiques, et donc d'être efficaces.

## La force du SNES

Le SNES est le premier syndicat enseignant. Dans l'Académie de Versailles, il est majoritaire à lui seul. Le SNES syndique enseignants, surveillants, CPE, CO-Psy.

Fondateur de la FSU, première Fédération de la Fonction Publique aujourd'hui, il participe aux grands débats de société.

## Les principaux champs d'action

- Le SNES détient la majorité des sièges dans les Commissions Paritaires. Ces Commissions sont très importantes car elles gèrent tous les aspects de votre carrière.

- Le SNES joue un rôle d'information, aussi bien sur les aspects du métier que les débats en cours (comme la question des retraites ou de la Culture pour prendre des exemples récents).

- Mais surtout, ils participent aux mouvements d'action à tous les niveaux, pour améliorer l'Ecole et l'Education. Même si vous n'étiez pas encore enseignants, vous avez entendu parler du conflit du printemps 2003 ou en 2004 et de nos actions aux côtés des lycéens.

## Notre organisation

Première aspect important : au SNES, aucun militant, y compris au plus haut niveau (secrétaires généraux), n'est complètement déchargé de cours. Tous sont avant tous des enseignants, au contact des élèves et des collègues.

Le SNES se divise en quatre niveaux :

- Les Sections d'Etablissement (S1) : Même si vous n'adhérez pas, n'hésitez pas à entrer en contact dès la rentrée. C'est aussi un bon moyen de vous intégrer dans votre établissement, en nouant des liens avec des collègues. Les S1 représentent le SNES au niveau des établissements.
- Les Sections Départementales (S2) ,
- Les Sections Académiques (S3),
- Le SNES national (S4).

Face aux enjeux de société, aux défis qui nous attendent, plus que jamais, nous nous devons d'être organisés et solidaires. Que vous adhérez ou non au SNES, restez en contact car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons affronter positivement l'avenir.

## **Mentions complémentaires au CAPES et CAPEPS externes 2006 : c'est votre qualification qui est remise en cause !**

C'est au détour d'une note de service sur l'organisation des concours de la session 2006 (publiée au Bulletin officiel du 16 juin 2005) que l'on découvre comment le ministère va mettre en place un dispositif de certification complémentaire aux CAPES et CAPET externes pour les candidats de la session 2006. On appréciera la discrétion de la manœuvre faite en *catimini* et sans aucune concertation... Ou comment faire passer en force un des dispositifs les plus négatifs du projet de loi Fillon ...

« Dans un souci d'élargissement des compétences disciplinaires des personnels enseignants du second degré » (comme si maîtriser la didactique d'une seule discipline, c'était trop simple !!), il s'agit de proposer aux candidats (pour l'instant sur la base du volontariat...) de passer une épreuve supplémentaire, écrite ou orale, d'un CAPES d'une autre discipline en vue de l'obtention d'une certification complémentaire. Concrètement, un candidat au CAPES d'histoire-géo ayant passé avec succès l'épreuve de composition française du CAPES de lettres modernes pourra se prévaloir d'un CAPES d'histoire-géo, mention « français ». Pour l'instant une certification est prévue en français, maths et en langues vivantes.

Ne voyez pas derrière cette réforme un quelconque souci didactique ! D'ailleurs aucune formation complémentaire n'est prévue en 2ème année d'IUFM pour apprendre à enseigner dans « sa deuxième compétence disciplinaire » !

**L'objectif est tout simplement de recruter de futurs professeurs bivalents qui pourront faire des remplacements de courte ou longue durée dans les deux disciplines !** Le rectorat pourra affecter un certifié de SVT sur un remplacement de maths en arguant de sa certification complémentaire ! Cette mesure est une véritable régression didactique et statutaire pour notre profession.

Confrontés à vos classes, vous allez rapidement constater que faire cours ne s'improvise et demande une bonne maîtrise du contenu disciplinaire et de la didactique de votre discipline d'enseignement. L'introduction de cette certification complémentaire dévalorise notre haute qualification disciplinaire.

Enfin, une fois de plus, au lieu de faire évoluer notre métier vers une qualification accrue, le Ministre nous oppose une conception à l'anglo-saxonne de notre profession : bivalence, remplacement des collègues au pied levé, allongement du temps de présence dans les établissements sous l'œil vigilant d'une administration aux pouvoirs renforcés.

**A nous tous de mettre en garde les prochains candidats au concours et de les dissuader d'accepter cette proposition qui ne fera qu'alourdir leur future charge de travail sans aucun accompagnement ni compensation.**